

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2014

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 17 février 2014 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents :

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Madame Josette RAMBAUD,
Madame Françoise SAINT PIERRE,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Monsieur Joseph CAMPAGNA,

Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Christian BILLOT,
Monsieur Jacques DALLA LIBERA,
Madame Gisèle TOURNIER,
Monsieur Robert GARDETTE,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Catherine PERONNO.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Françoise VAN WETTER (pouvoir à Monsieur DALLA LIBERA),
Madame Pascale BERTOLI (pouvoir à Madame TOURNIER),
Madame Corinne ALBERTI (pouvoir à Monsieur MIGNOLA),
Madame Anne-Chantal BOLLON (pouvoir à Monsieur CAMPAGNA),
Madame Anne-Sophie PADEY (pouvoir à Madame GIORDA),
Madame Magalie DESCHAMPS (pouvoir à Madame SAINT PIERRE),
Madame Claire YAKOUB (pouvoir à Monsieur PICOT),
Monsieur Alexandre GENNARO (pouvoir à Madame RAMBAUD),
Madame Odile VIROT (pouvoir à Monsieur CHAUVIN),
Monsieur Philippe POUCHAIN (pouvoir à Monsieur GARDETTE),
Madame Ana BAABAA (pouvoir à Madame PERONNO).

Absents excusés :

Madame Myriam SAINT-JORE,
Mademoiselle Sophie PLAGELET,
Monsieur Alain CAREGLIO.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Gérard BLANC comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Centre-ville passé avec la Société d'Aménagement de la Savoie.
- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de la Société d'Aménagement de la Savoie arrêté à la date du 31 décembre 2013, **AUTORISE** la Société d'Aménagement de la Savoie à souscrire un emprunt de trois millions d'euros au taux moyen de 4 % et **PRECISE** que la Société d'Aménagement de la Savoie adressera ultérieurement à la commune une demande de garantie de cet emprunt.
- **DECIDE** de valider la déclaration de projet et de confirmer à Monsieur le Préfet de la Savoie le caractère d'intérêt général du projet d'aménagement et d'équipement des terrains de la ZAC VALMAR, de poursuivre la procédure visant à obtenir la maîtrise des emprises du projet et de demander à Monsieur le Préfet de la Savoie de bien vouloir prendre un arrêté déclaratif d'utilité publique.
- **DECIDE** d'adhérer à l'association Rhône-Alpes des Petits Débrouillards, sise 86 avenue Rhin et Danube 38100 GRENOBLE, et autorise le règlement de la cotisation annuelle fixée au titre de l'année 2014 à 30.50 €.
- **DECIDE** d'adhérer à l'association SAVOIE VIVANTE, sise 63 rue Dacquin 73000 CHAMBERY, et autorise le règlement de la cotisation annuelle fixée au titre de l'année 2014 à 100.00 €.
- **APPROUVE** les termes de la convention de cofinancement à intervenir avec la commune de SAINT ALBAN LEYSSE et la Communauté d'agglomération CHAMBERY METROPOLE pour l'étude de réhabilitation du pont de la Trousse.
- **APPROUVE** le projet de compromis de vente à intervenir entre la commune et Monsieur M. Gaston ALESSANDRIA relatif à la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée n° OA 645, au prix de 40 000.00 €.
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2013 faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	7 346 034,02 €
Recettes	8 618 264,13 €
Excédent antérieur reporté	268 946,02 €
Solde = excédent	1 541 176,13 €

Investissement

Dépenses	3 105 641,57 €
Recettes	3 312 123,35 €
Déficit antérieur reporté	1 008 416,25 €
Solde = déficit	801 934,47 €

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com



La Ravoire

Restes à réaliser :

* Dépenses	552 321,55 €
* Recettes	676 000,00 €
Solde = déficit	123 678,45 €

Totaux cumulés = Fonctionnement + Investissement + Restes à réaliser = 862 920,11 €.

➤ **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de **1 541 176,13 €**, conformément au tableau de reprise du résultat ci-après, et dit que cette affectation du résultat sera inscrite au budget primitif pour l'exercice 2014 :

RECAPITULATION GENERALE AFFECTATION DU RESULTAT	COMPTE ADMINISTRATIF 2013
Résultat d'investissement 2013 : <ul style="list-style-type: none">• Solde d'exécution d'investissement 2013 sur compte 001• Solde des restes à réaliser investissements 2013 Besoin de financement de l'investissement 2013	- 801 934,47 € 123 678,45 € - 678 256,02 €
Résultat de fonctionnement 2013 <ul style="list-style-type: none">• Résultat de l'exercice• Résultat antérieur reporté Résultat à affecter	1 272 230,11 € 268 946,02 € 1 541 176,13 €
AFFECTATION <ul style="list-style-type: none">• En réserve au compte 1068• Report en fonctionnement sur compte 002	678 256,02 € 862 920,11 €

➤ **DECIDE** d'allouer une subvention de 3 000 € à l'association « Gourmandises, Petits pois en Liberty », sise Centre commercial du Val Fleuri, Place de l'Hôtel de Ville, 73490 La Ravoire.

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com